

Rapport de commission : Préavis 98/2011-2016

Remplacement de l'application de gestion du réseau d'accueil de jour Renens-Crissier

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis cité en référence s'est réunie le 7 avril 2016 salle Chamberonne, bâtiment administratif à Chisaz.

Étaient présents :

Mme	Caroline Albiker Pochon	CDC Présidente -rapporteure
M.	John Brenn	ROLC
M.	Frédéric Delacrausaz	ROLC
M.	Roberto Francioli	CDC
M.	José Hernandez	ROLC
M.	Aleksandar Radic	CDC
Mme	Sophie Rodari	PS

La Municipalité était représentée par Mme Beaud, responsable du dicastère Jeunesse, Activités sociales et parascolaires, Paroisses ainsi que par M. Nicolas Pfister, responsable du service Jeunesse.

1. Objet du préavis

Le but est de décider de l'octroi d'un crédit d'un montant de Fr. 65'100.- pour l'acquisition du logiciel Kibe afin d'optimiser la gestion administrative et financière du réseau d'accueil de jour Renens-Crissier et de répondre aux exigences de la LAJE, ce que ne permet plus l'actuelle application Bambino.

2. Contexte

En référence aux chapitres 1, 2 et 4 du préavis susmentionné, la commission a reçu toutes les informations demandées pour admettre que le logiciel Bambino est devenu obsolète et que son développement n'est plus possible sous l'angle technique (langage informatique, lien avec la facturation, gestion centralisée des listes d'attentes, programmation inadéquate des statistiques,...), l'enjeu étant de gérer de manière efficace l'accueil de près de 800 enfants pour 441 places occupées en moyenne à un taux de 50%.

De plus, le suivi et la mise en conformité de ce logiciel par la société Info Services ne semble pas possible, puisqu'à ce jour, cette dernière n'a pas donné suite aux demandes d'améliorations émises par la commune en novembre 2015.

En termes d'expérience et de possibilité évolutive du produit, l'approche du marché montre clairement un avantage en faveur de la société CSI IT et de son produit Kibe. Les 550 lieux d'accueil ayant recours à ses services nous autorisent à penser que la pérennité du produit et son développement ultérieur sont assurés.

3. Partage coûts/bénéfice entre partenaires du réseau

La convention de partenariat du réseau stipule que les coûts administratifs sont répartis en fonction du nombre de places de chaque structure. Avec Kibe, le gestionnaire verra son taux de travail diminuer d'environ 10% et n'aura plus de travail de refacturation.

Bien que le calcul de la baisse effective des coûts n'ait pas été fait dans les détails, il semble acquis qu'avec l'évolution attendue des structures selon les exigences de la loi, la diminution du travail sera prépondérante pour le secrétariat (plus de tableaux excel annexes, tout sera intégré par le logiciel et la marge d'erreurs réduite).

4. Kibe : le produit et budget

La commission a été rassurée sur le traitement confidentiel des données, alors que les possibilités d'exportation de celles-ci sont nombreuses. Les partenaires en sont conscients.

Les réflexions menées à ce sujet, permettront que la centralisation des demandes et leur mise en relation avec l'office de la population respectent la sphère privée des parents.

La perspective de la fixation du RDU (revenu déterminant unifié) par le canton début 2018 est déjà intégrée dans les réflexions de gestion de l'offre et de la demande des places d'accueil. La programmation évolutive de Kibe pourra intégrer les nouveaux paramètres de calcul des coûts facturés aux parents avec peu d'incidence.

Les utilisateurs actuels sont impliqués dans la démarche et rassurés de voir arriver ce produit maintenant. Attendre que le RDU soit fixé par le canton pour acquérir ce programme ultérieurement ne permettrait pas d'assurer aujourd'hui une gestion cohérente des demandes à l'aide du programme Bambino, outre le report de charge engendré. Le gain de temps autorisé par la centralisation des tâches administratives permettra d'assurer une certaine proximité pour l'enregistrement des demandes d'accueil de nos clients, car ils ne devront pas aller à Renens. Les démarches seront ainsi facilitées.

La différence des coûts de maintenance entre Bambino et Kibe est négligeable en regard des avantages apportés et tient compte du fait que Crissier n'a pas de service informatique. M. Fontanellaz, responsable du service informatique de Renens, est tout à fait au clair avec les distinctions entre maintenance et développement mentionnées dans les offres.

Le calendrier indicatif est réaliste. Si les crédits sont acceptés respectivement par chaque commune, le logiciel pourra être opérationnel à la rentrée d'août 2017 mais au plus tard au 01.01.2018.

5. Logique de l'entente au sein du réseau

La commission a longuement discuté des critères actuels de fixation du revenu (salaire brut, pension, fortune, ...) servant de base de calcul à la facturation auprès des parents. Comme l'amortissement direct de l'investissement du lieu d'accueil est différent d'une commune à l'autre, le coût réel par commune est de ce fait aussi différent. Toutefois, le prix payé par les parents se calcule selon le même barème, basé sur un coût réel moyen de l'ensemble du réseau. Ce qui sera également le cas à l'avenir avec l'introduction du RDU.

Le réseau fonctionne bien également avec les partenaires privés. L'offre pour les Crissirois est plus large et la bonne coordination compense une refacturation des coûts des enfants de Crissier placés dans le réseau.

6. Remerciements

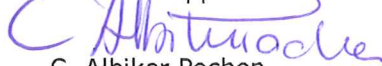
La commission remercie ses interlocuteurs pour la qualité des renseignements transmis, tant sur le point de vue du réseau que sur la répartition entre communes et que sur l'impact futur du projet.

7. Prise de position de la commission

Compte tenu des éléments invoqués dans ce rapport, c'est à l'unanimité que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis no 98/2011-2016 tel que présenté.

Crissier, le 16 avril 2016

Pour la Commission
Présidente -rapporteure


C. Albiker Pochon